

Délibération n° 29

Conseil municipal du 2 juillet 2010

Politique publique « familles et parentalité » - Troisième répartition des subventions – Approbation

*Mme PADOVANI, Adjointe,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Dans le cadre de la politique publique « familles et parentalité », la Ville s'est notamment engagée à soutenir et accompagner les associations qui oeuvrent dans ce domaine, au bénéfice des 35 000 familles nantaises.

Cette politique thématique se traduit par des objectifs partagés avec le mouvement associatif familial, dans les domaines suivants :

- faciliter l'accès au droit, à l'expression et au libre choix des familles,
- améliorer la vie quotidienne des familles par le développement de services de proximité,
- conforter les parents dans leurs responsabilités éducatives et valoriser leurs compétences.

Les associations qui ont sollicité des subventions de fonctionnement, soumises aujourd'hui pour approbation, assurent des services à la famille dans deux domaines : soutien à la parentalité, appui aux familles en difficulté et fragilisées (cf. tableau annexe 1 ci-joint).

Il est donc proposé de procéder à un versement de subventions, destinées à aider au fonctionnement de ces associations, pour un montant de 2 810 € suivant le tableau joint en annexe 1.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget 2010, au chapitre 65 sous-fonction 63.10.

Le Conseil délibère et, par 56 voix pour et 8 abstentions,

1. approuve le versement de subventions de fonctionnement aux associations familiales, pour un montant de 2 810 € (cf. tableau annexe 1),
2. autorise M. le Député-Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 2 juillet 2010

Jean-Marc AYRAULT

Député-Maire

Le Député-Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 8 juillet 2010